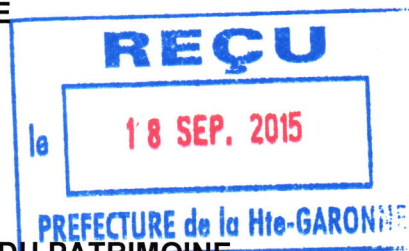




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 16 Septembre 2015



MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

6 - INVESTISSEMENTS METRO

6.7 - Extension des garages ateliers du métro - Phase 2 - Avenant n° 1 au marché n° W 2014 11968 M conclu avec l'entreprise COLAS RAIL - Lot 12 : Energie traction - Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille quinze, le seize septembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, GRASS, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. LERY.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2014.09.24.9.11 du 24 septembre 2014, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise COLAS RAIL, le marché n° W 2014 11968 M, pour un montant de 226.528,08 € HT, pour les travaux du Lot 12 : Energie traction dans le cadre de la phase 2 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

L'avenant n°1 a pour objet de commander les prestations complémentaires au marché initial suivantes :

- Mise sous tension des voies depuis les postes de commande de l'atelier,
- Réalisation de massifs bétons permettant le support des œilletons de signalisation sur la voie VA25,
- Fourniture et pose d'un coffret de commande des équipements infrarouge des voies,
- Fourniture et poste de shunts sur les pistes de roulement.

Prestations complémentaires

Mise sous tension des voies depuis les postes de commande de l'atelier

Dans le marché initial, il était prévu que la mise sous tension des voies se fasse directement depuis les coffrets électriques de consignation locale.

Cette disposition ne correspond pas à l'objectif initial d'homogénéiser le fonctionnement avec celui du garage atelier de Basso Cambo. Pour cela, il doit être réalisé le déport de ces dispositifs de commande de mise sous tension vers le poste de commande général de l'atelier.

Cette modification fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 12 612,40 € HT.

Réalisation de massifs bétons permettant le support des œilletons de signalisation sur la voie VA25

Le fait que les voies soient sous tension est signalé directement sur les voies par un dispositif appelé œilletons.

Il s'agit d'un luminaire de signalisation fixé en haut d'un mat.

L'ancrage au sol de ce mat n'a pas été prévu et doit être commandé.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 1 212,87 € H.T.

Fourniture et pose d'un coffret de commande des équipements infrarouge des voies

Les équipements infrarouges des voies sont centralisés sur un coffret électrique.

La création des 2 voies complémentaires amène à augmenter la quantité de matériel et la capacité du coffret infrarouge existant ne comporte pas la réserve nécessaire.

Ainsi, un 2^{ème} coffret, non prévu au marché initial, doit être mis en œuvre avec les adaptations de câblage requis.

Cette modification fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 3 290 € H.T.

Fourniture et pose de shunts sur les pistes de roulement

La continuité de la mise à la terre des pistes est réalisée afin d'éviter, en cas de défaut d'isolement des câbles de chauffage, que les pistes de roulement soient mises sous une tension de 750V (tension d'alimentation des câbles de chauffage).

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 5 559,39 € H.T.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	226 528,08 € H.T.
2) Montant de l'avenant n°1	22 674,66 € H.T.

Montant total du marché (initial + avenant)	249 202,74 € H.T.
---	-------------------

Le montant du présent avenant n° 1 est ainsi arrêté à 22 674,66 € H.T. et le montant initial du marché est porté de 226 528,08 € H.T. à 249 202,74 € HT soit une augmentation de 10,00 %.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 9 septembre 2015 émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 1 au marché n° W 2014 11968 M.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° W 2014 11968 M conclu avec l'entreprise COLAS RAIL.

* *
*

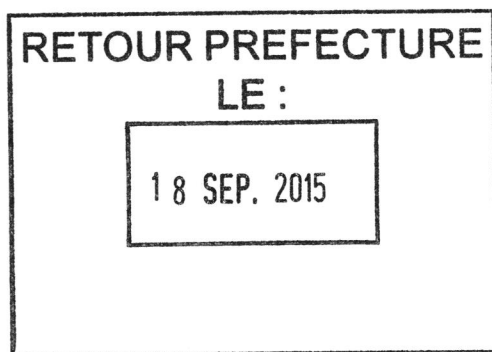
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché W 2014 11968 M conclu avec l'entreprise COLAS RAIL pour un montant de 22 674,66 € H.T.

ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Michel Lattes", with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO

Travaux phase 2
Extension des ateliers du métro
Borderouge



AVENANT N° 1 AU
LOT 12 - ENERGIE TRACTION – COURANTS FAIBLES SYSTEME

AOUT 2015

N° MARCHE N° W 2014 11968M

EMETTEUR : OTCE MP		REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
	C.BADETS			
	APPROUVE PAR	DATE		
		19/08/2015		
		FORMAT	PHASE	
			DET	
IDENTIFIANT				
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE		PARTIE MAITRISE D'OEUVRE		INDICE
				C

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	C. BADETS	28/07/2015	Création du document
B	C. BADETS	19/08/2015	Mise à jour (ajout du prix nouveau sur coffret extension)
C	C. BADETS	21/08/2015	Mise à jour (ajout du prix nouveau sur soudure shunts pistes)

Article I. Objet de l'avenant n°1

L'avenant n°1 a pour objet de commander des prestations complémentaires au marché initial.

Article II. Impact financier

Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot n° 12 est complété par les éléments suivants :

Prix nouveaux :

- **Mise sous tension des voies depuis le PMAT**

Il est demandé au marché du lot 12 de modifier le mode de mise sous tension des voies de l'atelier pour supprimer l'action du PCC dans ce processus, aussi bien sur les voies nouvelles de l'atelier que sur les voies existantes.

La prestation prévue au marché prévoit une action de mise sous tension depuis les boîtiers CCL en utilisant la position « Normal » des commutateurs à 3 positions de ces derniers.

Dans un souci d'uniformisation avec le mode de fonctionnement des ateliers de Basso-cambo, il est commandé au titulaire d'adapter les installations de manière à ce que la mise sous tension se fasse depuis le pupitre manuel d'atelier.

Cela implique l'ajout de 3 boutons poussoirs dédiés à cette action sur le PMA pour les différentes voies (ou groupes de voies) électriquement indépendantes.

Le prix inclut :

- Les études d'exécution de cette modification
- La modification des plans, programme et procédure impactées par cette modification
- Les fournitures nécessaires (BP, cartes d'entrée/sortie, câblage,)
- L'installation et le câblage de toutes ces fournitures
- Les modifications des programmes des automates CDPMA et PR/PS
- Le test de cette nouvelle fonctionnalité

Montant : 12 612,40 € HT

- **Réalisation de massifs en béton permettant le support des œillets de signalisation sur la voie VA25.**

Montant : 1 212,87 € HT.

- **Fourniture et pose d'un coffret d'extension du coffret existant de protection et commande des équipements infra rouge des voies VA 24 et VA 25.**

Montant : 3 290,00 € HT.

- **Fourniture et pose de soudure de shunts pistes pour la continuité de la mise à la terre des voies VA 24 et VA 25.**

Cette continuité de mise à la terre des pistes est réalisée afin d'éviter, en cas de défaut d'isolement des câbles de chauffage, que les pistes de roulement soient mises sous une tension de 750V (tension d'alimentation des câbles de chauffage).

Montant : 5 559,39 € HT.

Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, le nouveau montant du marché est de 249 202,74 euros HT soit une augmentation de 22 674,66 € HT.

Article III. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours fondés sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Xavier Bonneau
Directeur